

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	42
Absents :	25	- dont POUR :	42
Absents AVEC pouvoir :	12	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	13	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaients présents : M. DAUDET Gérard – Président NE PRENANT PAS PART AU VOTE SUR CE POINT

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PONTET Annie
Mme BASSANELLI Magali	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSSE Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

M. DAUDET Gérard
Mme JEAN Amélie
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

Mme CRESP Delphine
M. JUNIK Pascal
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-039

FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « ZAE Zones Sud »

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M57 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 15 février 2024 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024 ;
- Vu l’avis de la commission des finances du 14 mars 2024.

Pour rappel, le compte administratif est un document comptable établi par l’ordonnateur, dans le cas de l’intercommunalité par le Président, qui retrace l’ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par l’agglomération pendant la durée de l’exercice budgétaire. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser). Ce document présentant les résultats comptables de l’exercice est soumis par l’ordonnateur pour approbation à l’assemblée délibérante qui l’arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l’année qui suit la clôture de l’exercice.

Le compte administratif doit être conforme aux écritures du compte de gestion établi par le comptable public.

Monsieur le Président de l’agglomération devant se retirer au moment du vote, les membres du conseil communautaire doivent procéder à l’élection d’un président de séance pour l’approbation de cette délibération.

Ainsi fait, le conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le Compte Administratif 2023, exécution du Budget Annexe « ZAE Zones-Sud » et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 629 510,74 €	7 948 027,60 €
Recettes	7 570 046,06 €	7 948 027,60 €
Résultat courant 2023	-59 464,68 €	0,00 €
Report de 2022	59 464,68 €	0,00 €
Résultat cumulé 2023	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser dépenses		0,00 €
Restes à réaliser Recettes		0,00 €
Solde des RAR reportés en 2024		0,00 €
Solde investissement 2023		0,00 €
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

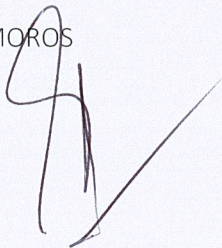
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ELIT Monsieur Patrick SINTES, Président de séance, pour le vote de cette délibération ;
- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du compte administratif du budget annexe « ZAE Zones-Sud » 2023 qui s’établit comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe « ZAE Zones-Sud » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Patrick SINTES

